

## **COMPTE RENDU réunion du 30 mai 2022 à 18H00**

Etaient présents : Mmes Paulette BERTRAND, Joséphine MORIN, MM Denis CONIL, Jean-Louis FORSANS, Yannis ROCHAS

Jacqueline LEJEUNE, excusée avait donné pouvoir à Paulette BERTRAND.

Sandrine RIDEL, absente

Date de convocation : 23/05/2022 secrétaire de séance : Jean-Louis FORSANS

### **1) Droit de préemption.**

Instauration d'un droit de préemption pour que la commune soit prioritaire sur certains terrains en cas de vente. Tous pour

### **2) Plan Local d'Urbanisme**

Actuellement, construire au château n'est pas autorisé et compliqué au plan d'eau car ces terrains ne sont pas dans la carte communale. De plus avec la carte communale, il n'est pas possible d'inscrire des préconisations. Le maire propose de passer par un PLU.

Un PLU permettrait de créer des zonages (agricole, touristique, artisanal...). Les conseillers approuvent à l'unanimité.

### **3) Amendes de police 2022**

Devis Benjamin TERNAT : 5 299.90€ HT pour la fabrication et la pose de garde-corps + signalisation 1 072.81€ HT.

Le conseil municipal approuve les devis et sollicite une subvention au titre des amendes de police.

### **4) Classement chemin de Chamousset voirie d'intérêt communautaire**

Pour pouvoir être aidé pour réparer le passage à gué sur le chemin rural, il est nécessaire de le classer dans la voirie d'intérêt communautaire. 6 pour

### **5) Convention unique en santé et sécurité au travail**

Le Centre de Gestion de la Drôme a proposé la signature d'une convention unique en santé et sécurité au travail. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention avec le CDG 26.

### **6) Changement de plan comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

La nouvelle nomenclature dite M57 est obligatoire au 1<sup>er</sup> 2024. Le conseil approuve un passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec l'avis favorable de M Quinqueton, responsable du Service de Gestion Comptable de Nyons.

### **7) Changement de logiciels**

La gamme actuelle (Horizon On Line) ne sera plus disponible au 31 décembre 2022. Il convient d'anticiper le changement de version (hébergement Cloud). Le conseil approuve à l'unanimité le « passage » au Cloud.

### **8) devis travaux du captage**

Estimatif du cabinet d'études CEREG :

- création fossé : 3 000€
- drains et captage du Flachier : 15 000€
- traitement de l'eau : 10 000€

Travaux subventionnables à 80%. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

## **9) Cimetière**

Reprise du plan avec des allées toutes les 2 tombes pour faciliter l'accès. Un entourage sera imposé.

La séance est levée à 20H15